

Bilan de la législature

La Neuveville, le 16 mai 2014

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a tiré le bilan de la législature écoulee dans sa séance du 14 mai 2014. Il constate que la plupart de ses objectifs sont atteints, et même souvent dépassés dans les domaines-clés de son activité.

La législature a été intense pour ce qui concerne les questions institutionnelles, la culture et les Fonds de loterie, où des avancées importantes ont été enregistrées. La nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles, les révisions successives de l'ordonnance sur le Fonds du sport, la votation du 24 novembre 2013 et le statu quo+ ont permis et permettront encore d'accroître les champs d'activités du conseil et apporteront des améliorations ciblées pour le Jura bernois.

S'agissant de ses compétences dans le domaine de l'instruction publique, le CJB tirera un bilan détaillé avec le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), qui partage avec lui un programme de législature commun.

Outre les domaines où le CJB jouit de compétences de décision et les questions institutionnelles, chaque section a traité au moins un domaine d'activités où elle a obtenu des résultats importants : consolidation du poste de délégué à la jeunesse et octroi d'un statut à la commission de la jeunesse du Jura bernois (section JCE), politique régionale (section ECO), pérennisation de l'AEMO (section SAP), interventions en faveur des transports publics (section TTE)

Le CJB avait classé ses objectifs par ordre d'importante décroissante : compétences de décision en matière de subventions ; compétences de décision en matière de coordination scolaire ; compétences de négociation et relations extérieures ; compétences de participation politique ; organisation du conseil.

Sur 26 objectifs, 20 ont été atteints dont 9 ont même été dépassés, 5 ont été partiellement atteints et un seul non atteint.

Annexe

Bilan des objectifs de législature 2010-2014

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73